

A Mr. de Huygens

Copy.

A La Haye cest le 2 Oct. 1683.

Monsieur.

Vous m'avez obligé à votre mode, c'est à dire de si  
bonne grâce et d'un office si prompt que ce que  
j'avoï pris la liberté de vous demander, que je  
n'ose rogoz entreprendre de vous en remercier.  
Sachant bien ne le pouvoir faire comme je  
devroï. Permettez moy donc s'il vous plait  
de vous payer sans dire mot. L'accord de mon  
impuissance me semble le meilleur de mes  
complimens. Aussi me souviens assurément  
que vous ne les ayez point. Si fait il.  
Monsieur, que, pour cette fois, vous ayez la  
patience d'en aggrer un, que j'ai ordé de  
vous faire au nom des mon grand Maistre, se-  
tenant obligé de vous faire connoistre combien il  
a été touché des belles et nobles expressions que  
je lus ay fait veoir dans votre lettre, sur le  
ujet du mérite de ses ancêtres, et de la bonne  
opinion que vous témoignez avoir de ce qu'il  
ne sera trouvé indigne successeur de sa race.  
Voilà en effet, Monsieur, mon complimen-  
tout fait, sans y rien pouvoir ajouter de mieux  
sinon que S.A. m'as entenda dire avec plaisir  
combien de mémoire et de ressentiment il a au  
reste du temps que vous avez passé en ces de-  
sirs de l'Oranje Orange, ce que j'ay paraffirme.

166

comme j'ay oeu vous les devoir et à la vérité, en  
luy faisant un véritable caractre de vre personne,  
et des beaucoup d'occurrences dont je pense qu'il ne  
reste personne qui le puisse mieux informer que  
moÿ. De vous en peindres un de luy même, c'est  
en demander trop à mes plumes, que vous deviez  
mieux connoître pour l'en estimer capable. Je  
vous pris, d'istroz contine des me, reoir témoigner  
en un mot, que tout ce que vous avez veu reliz  
de Bon, de Sage, de Vaillant, de Modeste, de Vif  
et de penetrant aux plus grandes affaires dans les  
Princes defunts, est si concentré en custuji, qu'il  
faul dire comme parloit Senecus d'un excellente  
livre ou discours (je ne m'en souviens pas) que  
tout y seroit eminent si tout n'y estoit égal. Apropos  
Mon cher Monsieur, si nos immortalitez permettent  
que je pusse un jour vous entretien sur les detrailes  
de ce peu des Chapitres que je viens de vous quoter.  
D'entre un bier plus grand nombre, je suis bien  
asseuré que vous ne sauriez juger que ce braus  
Rejetton de si belle race, proche Parent de si  
grands Rois, merite qu'on tasche de le flétrir  
comme on fait, quoÿ que celas ne fasse que planter  
sur son grand cœur. Vous sentez bien qu'il est  
temps que je commences à me taire et à estoiffer  
à moy l'indignation dont je suis marri d'avoir  
tant de sujet.

Monsieur de Louvois a fait les graces de respondre  
à mon Fils non pas d'uh son comme le vostre  
Monsieur, ni comme celui dont vos grands —

1060

Ministres avoyens accoustumé de nous trahir, mais  
en somme à nos mode. Reste à voir à quoy —  
aboutiront ces preludes. Je préveçy qu'il ira des  
l'Estime des Votus, comme on dit à Rome, et de  
leur seavoir, selon l'humeur des cœurs qui en auront  
les conduites. Cest là pour l'avenir; pour le passé,  
si j'assez fû m'imaginer, que mon digne Archimedes  
v'loit chiané comme il l'as été, à mon dieu, les  
doucours et belles promesses de Mons<sup>r</sup>. Collier ne  
me l'auroyent point arraché mais c'eût enor  
raudrois mieux. Dans un entretien de nos immortalitez  
que par escriv. nous verrons tout venir comme de  
la main de Dieu.

Je scaurai de Mons<sup>r</sup> des Marches si les héritiers de  
l'illustre maison de Lamouroux, lui ont remis —  
quelques pieces, qui vous regardent, sur la Compagnie  
d'Occidens ou du Canal d'Yverdun. Je n'ay rien à  
dire au premier des ces articles: pour le second, come  
nous renous souvenons changer d'Intendant, selon  
les occasions, et que pas un ne s'eventue à nous —  
rendre des comptes, que comme de loin à loin,  
beaucoup moins à nous regaler de nos grands revenus,  
dernièrement nous est apparu un fils de feu le bon  
homme la Primay, qui a eu une Licoperanie en  
ce païs içy, et semble aussi honnest homme que —  
nous avons toujours estimation, son Père. Cestuy ci  
demeurant au Chasteau de Barry sur le Canal avec  
son frere qui en est le proprietaire par achape, —  
nous ayant fait offre des son service, pour nous  
informer de plus<sup>r</sup> choses, faictes & faisables, à son

16.

avis, depuis que les familles des Morlots, qui dominez  
à nostre prejudicie à la Borne, est venus à deschoer.  
cedre, en assemblée expresse tenue chez moy, nous  
avons resolu ensemble de l'employer, et sommes  
encor attentes des premiers avis qu'il nous envoiera.  
et l'avons muni d'Authorisations suffisante pour  
c'est offrir, pour veoir apres quels mesures il tirera à  
propos de prendre. Parles il nous a été faire des  
ouvertures pour l'achapt de nos droits à quoq le  
plus pas n'aurait point d'excuse s'il y avoit  
moyen de nous indemniser, mais c'a été sans succ  
ou certes suisses. Voici tout ce que vous aurez  
solide dans este trop longue letter, si ce n'esto  
que nostre ordre m'a obligé à m'y étendre.  
D'entrée j'ay fait le procès à tous combimens  
aggrer que ce dernier ne consiste qu'à vous dire  
des caur que je suis. Monsieur,

Ma fte vise de me faire lire  
de la transcription de la leure de M<sup>r</sup> de Lanne,  
qui l'y a à Montréal. S<sup>r</sup> Massonneau.  
Il vaudra le prendre pour un des arguments des  
verifications. Je ne crois pas avoir des preuves  
de malice parmi mes infamies.